

## DELIBERATION DD2025\_078

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	53
Votants	68
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 27 juin 2025

LE 3 juillet 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### PARTENARIATS CULTURELS - PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTS 2025

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADES, Mme GONTIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. GUILLEMET, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS  
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. DOBBELS donne pouvoir à M. NARDOU  
M. LEGAY donne pouvoir à M. GEORGIADES  
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY  
M. FALLOUS donne pouvoir à M. MOISSAT  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

## PARTENARIATS CULTURELS - PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTS 2025

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** l'agglomération du Grand Périgueux soutient un certain nombre de manifestations sportives ou culturelles du territoire.

**Que** ce soutien participe de la politique d'action de proximité que le Grand Périgueux entend mener en direction de tous les habitants du territoire. La réussite des événements culturels et sportifs, ainsi que celles des clubs et associations organisatrices contribuent à la notoriété de l'agglomération.

**Qu'une** commission technique composée d'élus et des personnels chargés de l'instruction des dossiers s'est réunie le 28 avril 2025 sous la présidence de Monsieur Christian Lecomte, Vice Président en charge des partenariats culturels et sportifs.

**Qu'à** l'issue, la proposition de programmation 2025 des subventions allouées aux associations a été soumise au Président pour avis en date du 7 mai 2025.

**Que** 2 règlements d'intervention encadrent l'attribution des aides aux porteurs de projets, en fonction de critères d'instruction avec des plafonds cumulatifs définis dans les règlements :

### **- Soutien au manifestations culturelles**

**Considérant que** ce règlement d'intervention a fait l'objet d'une modification par délibération du Conseil communautaire en date du 20 février 2025 [Prise en compte des critères supplémentaires hors plafonnement de l'aide - Cf règlement en annexe].

- Les Grands Événements, ou scènes conventionnées labellisées par le Ministère de la Culture, bénéficient d'un régime d'aide dérogatoire au règlement de soutien aux manifestations culturelles.

=> Soutien à une scène rurale portée par des lieux d'intérêt national.

**Que** les associations organisatrices d'événements culturels avaient jusqu'à la fin du mois de février 2025 pour déposer leurs dossiers.

**Qu'après** analyses des dossiers déposés, 25 associations peuvent bénéficier d'une aide en 2025.

**Que** les montants des aides allouées pourront être proratisés en fonction du budget définitif de la manifestation (dépenses engagées) par rapport au budget prévisionnel indiqué dans le dossier de demande de subvention.

**Qu'au** regard des éléments présentés, il est proposé de porter l'enveloppe des partenariats culturels 2024 à 171 800€, ventilée comme suit :

- Grands Événements → 53 000 €
- Soutien au manifestations culturelles → 91 600 €
- Soutien à une scène rurale portée par des lieux culturels d'intérêt national → 27 200 €

- Décide d'attribuer les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-joint pour un montant global de 171 800€ ;
- Autorise le Président à signer tous les actes y afférents.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 31/07/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31/07/2025	Périgueux, le 31/07/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 